

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 octobre 2021

DELIBERATION

2021/ 81 - SUBVENTION 2021.

Il est proposé au Conseil Communal d'accorder une subvention de fonctionnement à une association, pour les actions mises en place, conformément à ses statuts, après instruction du dossier de demande de subvention de l'association par le service Vie associative. Le budget prévisionnel de l'association ci-annexé, a été déposé par ses soins dans PROGOS.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** la subvention suivante au titre de l'année 2021 reprise dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1 265,00 € ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante :
 - 1 265,00 € Chapitre 65- article 65748- fonction 311- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme